

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BELLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annances, la ligne. . . . . 40 c.
Réclames. . . . . 30
Faits divers. . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAVITTE & Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR.

22 Avril 1879.

Chronique générale.

LES SCRUTINS DE BALLOTTAGE.

Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu, dimanche, dans huit circonscriptions électorales ; sont élus :

A Paris : M. GODELLE, bonapartiste, par 6,509 voix, contre 5,011 obtenues par M. Clamageran, républicain.

A Bordeaux : M. BLANQUI, radical, par 6,804 voix, contre 5,330 obtenues par M. Lavertujon, républicain.

A Aubusson : M. LEFAURE, républicain, 4,344 ; sans concurrent.

A Muret : M. NIEL, conservateur, par 41,569 voix, contre 40,124 obtenues par le candidat républicain, M. Peneu.

A Tours : M. RIVIERE, radical, 40,747 voix ; sans concurrent.

A Blois : M. DENIAU, opportuniste, par 8,316 voix, contre M. Julien, républicain, 4,880.

A Florac : M. BELON, opportuniste, 4,223 voix, sans concurrent ; sera élu.

A Reims : M. DIANCOURT, conservateur, par 9,052 voix, contre M. Courmeaux, radical, 7,728.

Le 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris a voté pour la conservation sociale, en donnant 4,500 voix de majorité à M. Godelle.

La première circonscription de Bordeaux a voté pour la révolution en nommant le citoyen Blanqui.

L'élection de Blanqui constitue un nouveau chef d'accusation contre le suffrage universel tel qu'il est pratiqué.

Si le gouvernement n'a pas le courage de proclamer lui-même la nullité de cette élection ; si, à son défaut, la Chambre viole la loi en validant l'élection Blanqui, que faudra-t-il penser de la République et que peut-on augurer de sa durée avec de semblables errements ?

Ce n'est pas seulement à Paris que les conservateurs ont gagné du terrain.

L'élection de M. Niel, à Muret, et celle de M. Diancourt, à Reims, sont deux succès pour les conservateurs, succès que ne prévoyaient pas les républicains.

Le citoyen Courmeaux, de Reims, se trouve ainsi forcé de renoncer à présenter à la tribune la motion de mise en location de toutes les cathédrales de France.

Malgré tout ce qu'on a pu dire sur le droit exclusif de la Chambre, en matière de vérification des pouvoirs, nous pouvons affirmer que le ministère, qui comprend que l'élection de Blanqui est l'élection à bref délai de Rochefort, a résolu de protester à la tribune contre la validation de l'élection de Bordeaux.

On parle plus que jamais d'un changement de ministère qui aurait lieu avant le retour des Chambres.

M. Grévy trouve que le cabinet actuel manque de prestige et d'énergie. C'est M. Le Royer qui serait appelé à la présidence du conseil.

Il paraît que M. Jules Ferry s'est plaint, au conseil des ministres, de ce que sa politique n'était pas soutenue par ses collègues du cabinet.

La France affirme que le traité franco-anglais vient d'être prorogé jusqu'au 30 juin 1880.

Le même journal dit que le gouvernement n'a nullement l'intention de gracier Blanqui.

Il est question d'un mouvement pétitionniste au Sénat, dans différents quartiers de Paris, lui demandant la sanction du vote de la Chambre des députés pour le retour du Parlement dans la capitale. L'initiative de ce mouvement a été prise par des notabilités commerciales et industrielles qui, en ce moment, recrutent des adhérents dans les quartiers commerçants.

On dit que M. Albert Grévy étudie un projet de Crédit foncier spécial pour l'Algérie.

Le National annonce que le Président de la République a signé huit cents grâces d'individus compromis dans la Commune.

M. Coehery vient de décider, en principe, que le traitement de début des agents des postes sera porté de 4,200 à 4,500 fr.

Il se signe en ce moment, dans le quartier Latin, une protestation des étudiants catholiques contre la loi Ferry.

Un ministre étranger, qui a longtemps occupé un poste officiel à Paris, y est revenu il y a quelques jours après avoir visité et séjourné dans plusieurs capitales. « L'impression que l'on ressent à l'étranger sur le gouvernement actuel de la France, disait-il hier soir, ne lui est guère favorable. On redoute des complications graves par l'avènement au pouvoir de personnages révolutionnaires qui jouissent d'une profonde antipathie en dehors des frontières françaises, et, si le fait se produit, on verra éclater un mouvement auquel on ne s'attend guère. »

Telles sont les sympathies de la République radicale à l'étranger.

M. Waddington et M. FOURNIER.

Il existe entre M. Waddington et M. Fournier, ambassadeur de France à Constantinople actuellement à Paris, une froideur marquée.

M. Waddington ne peut pardonner à M. Fournier d'être le candidat de la majorité parlementaire pour la succession de son portefeuille ; et sous prétexte que M. Fournier a été promoteur exclusif de la concession Tocqueville, il affirme qu'après un pareil échec, il n'est plus possible à M. Fournier de revenir à son poste.

De son côté, M. Fournier affirme que c'est M. Waddington qui lui a adressé M. de Tocqueville et que, par conséquent, c'est lui qui est responsable de l'échec du « susdit financier de coton » envoyé par la République pour sauver la Turquie de la banqueroute.

Quoi qu'il en soit, le résumé de tout cela est que M. Fournier refuse de revenir à Constantinople, et que M. Waddington refuse d'accorder un autre poste à M. Fournier.

Aussi M. Waddington aurait-il déjà fait sonder M. Tissot pour lui demander s'il lui conviendrait d'accepter l'ambassade de Constantinople.

M. Savary se serait mis sur les rangs, mais sans succès.

Le projet de loi, destructif de la liberté de l'enseignement, présenté par M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, est :

Contraire au droit naturel, puisqu'il entrave l'exercice de la puissance paternelle ;

Contraire au droit des gens, puisqu'il viole les principes du Concordat ;

Contraire à notre droit civil, puisqu'il est en opposition avec les articles 372 et 373 du code civil français ;

Contraire à notre droit criminel, puisqu'il applique des pénalités et crée des incapacités, qui ne sont écrites dans aucune loi, et qui frapperaient des individus n'ayant commis aucune faute, tandis qu'un grand nombre de repris de justice n'en seraient et n'en pourraient pas être atteints ;

Contraire aux principes du droit moderne, puisqu'il interdit, sans jugement, à de nombreux citoyens le libre emploi de leurs facultés intellectuelles ;

Contraire à l'équité, puisqu'il rendrait inutiles les millions dépensés par l'initiative privée pour profiter d'une loi récente ;

Contraire au développement de l'instruction, puisqu'il empêche les uns de la répandre et supprime ou diminue pour les autres la concurrence, qui les stimulait à faire chaque jour de nouveaux efforts pour la mieux donner ;

Contraire, enfin, aux institutions républicaines, qui nous régissent actuellement, puisqu'il démontre la mobilité de nos lois, l'esprit de passion de nos ministres, les variations de notre politique, les incertitudes et les dangers de notre avenir, alors qu'il n'est pas besoin d'alléguer un fait nouveau, ni un abus quelconque, pour détruire en 1879 ce qui a été établi en 1875, pour susciter dans notre pays des divisions nouvelles et pour provoquer des édits de proscription, qui forment un singulier contraste avec les demandes et les lois d'amnistie.

Rouen, 25 mars 1879.

H. VERNONT,

Avocat près la Cour d'appel de Rouen.

Le gouvernement paraît bien décidé à empêcher les conseils généraux d'aborder, dans cette session, la question de liberté d'enseignement. Des instructions envoyées aux préfets leur recommandent, dit-on, de protester contre tout examen de cette question et de quitter la salle si l'assemblée passait outre.

Il est, cependant, incontestable que, sans sortir le moins du monde de ses attributions, l'assemblée départementale a le droit d'examiner la situation de l'instruction publique dans le ressort, et d'émettre le vœu que cette situation ne soit pas modifiée.

Elle a encore un autre droit, c'est de refuser ses subsides à certaines innovations qui sont la conséquence des réformes en cours. Comment, sans entraver ses droits, lui interdire la discussion de la question principale, lui fermer la bouche au premier mot de protestation contre ce qui se passe et ce qui se prépare ?

Il importe de constater que pas un seul des journaux républicains et radicaux, à commencer par le Journal des Débats, n'a publié le texte d'une seule des protestations

de nos évêques contre les projets de loi Ferry ; de sorte que les lecteurs de ces journaux ignorent les motifs sur lesquels se fonde l'Episcopat.

Des députés se proposent de demander à M. Jules Ferry pourquoi les adresses émanant des associations républicaines de province qui lui sont envoyées pour le féliciter sur ses projets de loi, ne sont pas soumises à la légalisation des signatures comme on l'exige pour les pétitions contre ses projets d'enseignement ?

Le ministre de la guerre vient de décider que M. Brissy serait réintégré dans son grade d'intendant militaire. Condamné à mort de 1871 par le conseil de guerre de Marseille pour s'être mis en révolte ouverte contre les chefs auxquels il devait obéissance et avoir usurpé leurs fonctions, M. Brissy avait été l'objet de diverses mesures de clémence. Le voilà réhabilité, et il ne reste qu'à lui compter doubles pour son avancement et sa retraite les années pendant lesquelles il a été en prison ou banni.

Le Soleil publie la note suivante :

« Nous apprenons que le gouvernement russe a acquis la preuve que le comité dirigeant du parti révolutionnaire fonctionne en Suisse. Une note a été remise au Conseil fédéral par l'ambassade de Russie à Berne, réclamant énergiquement la mise en arrestation et l'extradition de certains personnages dont les lieux de résidence sont indiqués. »

Le gouvernement allemand appuie la demande de la Russie. »

Ces renseignements ne doivent étonner personne, car la Suisse est depuis longtemps le refuge des révolutionnaires cosmopolites qui y ont organisé leurs comités et leurs agences de propagande. On se rappelle que Vera Sassoulitch, échappée à la police russe, s'est rendue en Suisse.

Après l'attentat de Moncassi, les journaux espagnols signalaient aussi certains cantons de la Suisse comme des foyers de conspirations, et des représentations ont même été faites par le cabinet de Madrid au gouvernement de Berne.

A cette heure, le gouvernement de Berne, d'après le Soleil, est mis en demeure par la Russie et l'Allemagne de prendre des mesures contre les révolutionnaires auxquels il donne asile. Nous ne savons ce que fera le Conseil fédéral, mais en présence des réclamations de ces deux puissances, il se trouvera peut-être dans une situation embarrassante et comprendra la responsabilité qu'il encourt en laissant les réfugiés politiques ourdir à l'aise leurs complots contre les gouvernements étrangers.

Le cabinet de Saint-Petersbourg, de son côté, ne perd pas de temps pour comprimer toutes les menées révolutionnaires. Nous publions plus loin l'analyse d'un ukase impérial qui subordonne aux gouverneurs généraux dans les provinces toutes les autorités civiles et même les établissements d'instruction.

En réalité, c'est l'état de siège, puisque tous les délits politiques seront jugés par des conseils de guerre.

On parle du général Gourko, le héros des

Balkans, comme gouverneur militaire de Saint-Petersbourg.

#### UN INCIDENT D'AUDIENCE.

Un incident intéressant a signalé une audience du tribunal de Montdidier à l'occasion d'un procès de presse.

Le *Propagateur Picard*, journal conservateur, était poursuivi pour diffamation envers le maire de Montdidier, M. Beau-deloque.

Le *Propagateur Picard* avait écrit, dit le jugement imprimé, à propos d'un vote du Conseil municipal, « que M. le maire avait reçu un camouflet ». Le mot ayant été jugé diffamatoire, le *Propagateur* a été condamné à 150 francs d'amende.

M. Dapeyre, ancien ministre de la justice, et qui a été une des personnalités les plus éminentes de la magistrature, défendait le journal conservateur.

Au cours de son réquisitoire, M. le procureur de la République Warmez ayant cru devoir faire allusion à la situation de l'ancien garde des sceaux, M. Dapeyre lui a adressé cette verte réplique :

« L'ancien garde des sceaux n'a rien à faire ici, il n'y a à la barre qu'un avocat venu au pied du tribunal pour défendre ses clients, un avocat qui, pendant les huit ans qu'il a donnés aux luttes de la vie publique, avait toujours gardé la robe. Et cependant, à propos d'un article de journal qui n'est pas dans le procès, que je ne connais même pas, M. le procureur de la République a cru qu'il pouvait interpellier l'ancien garde des sceaux et invoquer contre son langage d'aujourd'hui son titre d'autrefois. Eh bien ! puisqu'il a plu à M. le procureur de la République de s'adresser à l'ancien ministre de la justice, il lui répondra que, pendant qu'il était à la chancellerie, il n'eut jamais d'autre souci que de maintenir le respect qui est dû à la magistrature, à son indépendance, à l'autorité de ses arrêts ; il lui répondra que, protégé par de tels souvenirs, il croit avoir le droit de s'associer aujourd'hui aux tristesses de la magistrature, lorsqu'elle voit de détestables rancunes, quels que soit d'ailleurs leurs mobiles, multiplier chaque jour dans ses rangs de douloureuses hécatombes.

» Et si la magistrature est condamnée à un deuil silencieux, deuil qui, j'aime à le croire, est partagé sur tous les sièges, je revendique pour le barreau la liberté d'exprimer hautement les sentiments qu'il éprouve ! »

Cette réplique a produit dans l'auditoire une certaine émotion. M. le procureur de la République Warmez n'a pas prononcé un mot.

#### Etranger.

ALLEMAGNE. — Nous détachons d'une correspondance de Berlin adressée à l'Agence Havas le passage suivant :

« Parmi les nombreuses nouvelles vraies ou fausses auxquelles l'attentat contre l'empereur de Russie a donné naissance, je crois devoir vous signaler un bruit d'après lequel les différents gouvernements monarchiques chercheraient de nouveau à conclure une entente en vue de combattre en commun les partis révolutionnaires.

» Ces jours derniers, dit à ce sujet la correspondance Klausner, organe du parti progressiste, plusieurs entrevues ont eu lieu entre le prince de Bismark et M. d'Oubril, ambassadeur de Russie à Berlin. Des personnes qui se disent bien informées prétendent qu'il s'est agi dans ces entrevues des mesures communes que l'on pourrait prendre contre le parti révolutionnaire.

» Cette question avait déjà été mise sur le tapis lors du Congrès de Berlin ; mais on n'est arrivé à aucun résultat, parce que la diplomatie était trop occupée par les affaires d'Orient et parce que les puissances occidentales se montraient trop indifférentes. Nous ne savons pas si les récentes entrevues entre M. de Bismark et M. d'Oubril ont été plus fructueuses, et on ne saura rien de certain sur ce point tant que les mesures adoptées ne seront pas mises à exécution. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que la Russie a seule besoin de cette communauté d'action et que le gouvernement allemand agitait

par pure complaisance envers la Russie en prêtant la main à des mesures internationales.

Ces renseignements confirmeraient ceux du *Soleil*. Seulement ce que la correspondance Klausner regarde comme « certain » nous paraît à nous très-douteux. Cette correspondance dit que « la Russie a seule besoin de cette communauté d'action et que le gouvernement allemand agitait par pure complaisance ». Cette affirmation ne nous paraît pas vraisemblable, car la première proposition d'une entente commune est venue de M. de Bismark, après les deux attentats de Berlin.

— On ne s'oppose pas absolument à Berlin à la nouvelle et pressante proposition du comte Schouvaloff pour la réunion d'une conférence, mais la condition sine qua non de l'Allemagne, c'est-à-dire de Bismark, est qu'outre la question d'Orient dont on s'inquiète fort peu à Berlin, les ambassadeurs soient autorisés à signer une convention qui assurerait le repos européen contre les nihilistes, les internationalistes et les radicaux. Des avertissements ont déjà été donnés à M. Waddington et à M. Grévy pour leur faire comprendre que ce n'est pas sans un vif mécontentement que le prince de Bismark apprendrait la grâce d'un Rochefort ou d'un Pascal Grousset et *tutti quanti*.

ESPAGNE. — Madrid, 18 avril 1879. — Tenez pour certain que la famille Montpensier fera tout ce qui sera en son pouvoir pour détourner le roi d'un mariage avec une archiduchesse d'Autriche, même si la pauvre infante Christine vient à mourir.

RUSSIE. — Nouveaux renseignements sur Solowieff, extraits des divers journaux de Saint-Petersbourg :

Malgré l'état grave de Solowieff, à la suite de son empoisonnement, son interrogatoire a pu commencer à sept heures du soir.

Aux premières questions qui lui furent adressées, il répondit que le nom de Popoff qu'il avait pris d'abord n'était pas le sien, qu'il s'appelait Sokoloff, qu'il avait commis le crime de sa propre initiative, et qu'il n'avait pas de complices. Quant au domicile, il n'en avait pas ; il a habité en dernier lieu chez des connaissances, dont il taira le nom pour ne pas les compromettre.

Une circonstance fortuite a permis, malgré son refus opiniâtre de donner des explications catégoriques, de constater l'identité du criminel.

Lorsqu'au moment de son arrestation on l'a fouillé, on a trouvé dans une de ses poches un fragment du vieux numéro du journal allemand *l'Herold*, paraissant à Saint-Petersbourg ; sur une des marges de ce fragment de journal se trouvait écrit au crayon « Elena Constantinovna Solowieff ».

Cette circonstance, en apparence sans importance, servit de fil conducteur à des découvertes postérieures.

Les recherches faites au bureau d'adresses de la police ont fait connaître qu'une famille Solowieff demeurait sur l'île Kameu-noi.

Les renseignements pris immédiatement ont constaté que la famille Solowieff se compose d'un vieillard de 80 ans, Constantin Solowieff, officier de santé, de sa femme, de trois fils et d'une fille unique, Elena. Un des fils sert dans l'administration de la douane, le second est actuellement en traitement dans un des hôpitaux de la ville ; la fille donne des leçons et quitte la maison paternelle de grand matin pour ne revenir que dans la soirée.

Relativement au troisième fils, Alexandre, le vieux Solowieff dit qu'il a maintenant 34 ans, qu'il a fait ses études dans un des collèges de Saint-Petersbourg, qu'il a fréquenté l'université de cette ville, mais qu'il l'a quittée à la seconde année.

Alexandre Solowieff obtint plus tard une place d'instituteur dans l'arrondissement de Toropez (gouvernement de Pstow).

On fit demander à la famille si elle ne possédait pas un portrait du fils absent ; le père Solowieff présenta une carte photographique faite il y a quelques années.

Au premier coup d'œil jeté sur cette carte, aucun doute ne fut plus possible : Alexandre Constantinovitch Solowieff était l'auteur de la tentative de meurtre contre la personne de l'empereur. Solowieff est représenté sur cette photographie dans le costume national russe.

Les questions posées aux parents ont, en outre, établi qu'Alexandre a vécu en dernier lieu, mais peu de temps, chez eux, et qu'il est parti le vendredi, 11 avril, en leur disant qu'il allait à Moscou où il prétendait avoir obtenu une place.

En présence de ces révélations, le meurtrier a été forcé d'avouer qu'il était bien Alexandre Solowieff, ancien instituteur rural, mais il a persisté énergiquement dans son refus de donner des renseignements précis sur son crime et sur les complices qu'il peut avoir.

On est convaincu néanmoins que l'idée de l'attentat n'est pas venue subitement à Solowieff, mais qu'il l'a longuement préparée.

La poche droite de son pantalon est faite en toile cirée et celle de son pardessus en peau de chamois, d'où cette conclusion naturelle qu'il était depuis quelque temps porteur d'un revolver, car ces précautions n'avaient évidemment d'autre but que de bien resserrer le revolver et d'éviter que par son poids il ne déchirât les poches où il pouvait être mis.

— Dans l'ukase qui a été publié le 18 il est dit que les récents événements prouvent qu'une bande de criminels, sinon très-nombreuse, du moins très-opiniâtre, cherche à saper les fondements de l'Etat.

Le gouvernement, parlant des attentats commis contre les hauts fonctionnaires et contre l'empereur lui-même, ajoute que ces crimes rendent provisoirement indispensables des mesures exceptionnelles, qui permettent de punir les coupables d'une manière exemplaire et de conférer aux fonctionnaires de l'Etat les pouvoirs nécessaires pour maintenir l'ordre.

L'ukase subordonne aux gouverneurs généraux provisoires toutes les administrations civiles locales, de la même façon qu'elles sont subordonnées en temps de guerre au commandant en chef des troupes de chaque gouvernement où l'état de siège est proclamé.

L'ukase subordonne également aux gouverneurs généraux provisoires les établissements d'instruction de tout genre.

Les gouverneurs généraux ont le droit de traduire devant un conseil de guerre toutes les personnes de la classe des civils, habitant les localités placées sous leurs ordres. Ils sont en outre autorisés à éloigner de ces localités, par mesure administrative, toutes les personnes dont la présence leur paraît nuisible, à faire arrêter, sans aucune distinction, toutes les personnes qu'ils jugeront convenable, à interdire momentanément ou pour toujours les journaux et autres publications périodiques, lorsque leurs tendances paraîtront dangereuses, en un mot à prendre toutes les mesures qui leur sembleront nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

L'auteur de l'attentat contre le général Drenteln n'est pas encore arrêté, mais on sait aujourd'hui d'une manière certaine qu'il s'appelle Mirsky.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La pluie a enfin cessé hier soir, après avoir tombé abondamment, sans aucune interruption, pendant plus de 20 heures.

Mais voici le télégraphe américain qui nous annonce une nouvelle perturbation :

« New-York, 20 avril, 4 h. soir.

» Centre de tempête atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant celles de la France, probablement entre le 23 et le 25. Bourrasques du Sud au Nord-Ouest. Fortes pluies et peut-être neige au Nord. Eclairs. Baisse de température suivra. »

Hauteur de la Loire à Saumur, aujourd'hui midi : 3<sup>m</sup> 70.

L'infortuné Vrain, qui a été trouvé avant-hier soir presque sans vie sur la route de Doué, et qui a succombé dans la nuit à l'hospice de Saumur, avait été frappé d'une congestion cérébrale.

Son cheval, livré à lui-même, avait ramené sa charrette à Chéigné, chez le père de Vrain.

Le service de Montreuil-Bellay à Angers est de nouveau interrompu.

Depuis le commencement de l'hiver, c'est

la troisième fois que la voie est coupée par les eaux entre Saint-Georges et Martigné. Il paraît qu'avant-hier, les voyageurs ont dû descendre des wagons et les moins lestes ont pris un bain de pied. Mais il n'y a eu aucun accident.

#### LES CONCERTS D'ETE.

Avec le mois d'avril ont commencé, dans les villes qui nous environnent, les concerts divers musiques. Le jardin du Mail à Angers, les boulevards Béranger et Heurteloup à Tours, la promenade de Blossac à Poitiers, le Jardin-des-Plantes à Nantes, où ont lieu ces concerts, ont déjà attiré la foule.

A Tours, dit *l'Indépendant*, les concerts militaires ont été inaugurés dimanche sur les deux boulevards Béranger et Heurteloup, au milieu d'une affluence considérable.

La musique du 66<sup>e</sup> s'est fait entendre sur le boulevard Heurteloup et celle du 32<sup>e</sup> sur le boulevard Béranger.

Ces deux groupes d'artistes militaires sont pour les habitants de Tours de vieilles connaissances, et les témoignages de sympathie qui leur ont été prodigués leur disent assez le plaisir qu'on éprouve à les entendre.

Nous apprenons que les concerts du square du théâtre, à Saumur, seront inaugurés dimanche prochain, 27 avril, par la musique municipale à laquelle se joindront les musiques du collège et de l'école municipale.

L'ouverture de la 2<sup>e</sup> session ordinaire des conseils municipaux en 1879 aura lieu le dimanche 11 mai prochain.

Cette session pourra durer 10 jours et sera close le 21 mai.

Par décret en date du 19 avril, M. Renault-Morlière, juge au siège de Cholet, est nommé substitut du procureur de la République à Angers, en remplacement de M. Rimbault, non acceptant.

Dans la Loire-Inférieure, nous dit *l'Espérance du peuple* de Nantes, le pétitionnement fonctionne avec une régularité parfaite. Les autorités municipales devant lesquelles sont présentés les pétitionnaires ont généralement bien accueilli les demandes de législation.

Le bon sens a fait justice des attaques lancées contre les catholiques et des menaces de la presse révolutionnaire.

On a compris que le droit de pétitionner était un droit naturel et sanctionné par nos Constitutions, et que ce serait non-seulement une faute, mais aussi une contravention à la loi que de l'entraver.

On remarque que les journaux radicaux se font l'écho des plaintes que la situation économique suggère aux députations ouvrières. On écrit de Rouen au *Phare de la Loire* : « Nous sommes en pleine crise industrielle. Beaucoup de nos établissements sont fermés, et les ouvriers qui y trouvaient de quoi vivre ont dû chercher ailleurs le pain quotidien ; malheureusement, par le temps qui court, on a dû se tirer d'affaire. Dans le Nord, il y a de la misère aussi. »

Le lot de 100,000 francs des obligations de la ville de Marseille a été gagné par M. Augas, chef de cuisine au buffet d'Orléans.

Ce brave garçon, très-estimé et très-aimé, a appris son sort en lisant un journal ; et son premier cri de joie a été :

— Quel bonheur !... ma mère va donc pouvoir ne plus travailler...

Augas était à la veille de se marier ; la noce a même dû se célébrer ces jours-ci, en Touraine, son pays natal. Qu'on juge du contentement des nouveaux mariés, tous les deux sans fortune, à qui cette grosse somme inespérée fera une belle situation, s'ils savent rester sages et modestes comme ils ont toujours été.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 20 avril 1879.

Versements de 103 déposants (14 nouveaux), 19,307 fr. 80 c.

Remboursements, 5,170 fr. 04 c.

Faits divers.

Encore un théâtre incendié à Rouen ! On télégraphie de cette ville :  
« L'Alcazar vient d'être détruit par un incendie, dimanche soir, à dix heures. Les dégâts s'élèvent à 240,000 fr. »

Parmi les accusés qui comparaitront cette semaine devant la cour d'assises de Colmar, figurera Edmond Troppmann, frère de l'assassin, âgé de 31 ans, et accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie.

LA CATASTROPHE DE FRAMERIES.

Vendredi, on avait extrait 49 cadavres trouvés dans le puits à 120 mètres. Le nombre des ouvriers descendus la veille par le trait du matin était de 234. Comme on le voit, le nombre des morts serait considérable. Les puits descendent à 400 mètres; impossible d'aller plus bas par suite du manque d'air. Samedi, cinq ouvriers ont été retirés vivants de la galerie qui a 520 mètres de profondeur. Dès que le roi Léopold a connu la catastrophe de Frameries, il a donné l'ordre à son chef de cabinet d'adresser au bourgmestre de cette localité le télégramme suivant :

« Le roi, profondément ému de la terrible catastrophe qui vient d'atteindre tant de familles laborieuses, m'a chargé de mettre à votre disposition une somme de cinq mille francs, destinée à secourir ce grand nombre d'infortunés.  
» Signé : le chef de cabinet du roi, JULES DEVAUX. »

Les travaux de sauvetage continuent, mais ils sont entravés par les éboulements. Une forte odeur de cadavres qui émane de l'étage de 520 mètres enlève tout espoir de sauver les autres victimes. L'ingénieur Jacquet, qui est descendu dimanche dans la mine, a constaté que les éboulements sont tellement considérables qu'il a perdu tout espoir de sauver les 105 victimes qui sont encore dans la mine. Tout l'effort a dû être porté hier soir lundi sur la galerie située à 520 mètres, où l'on croit que presque tous les ouvriers se sont réfugiés au moment du sinistre. L'entrée en est fermée par un éboulement sous lequel on aperçoit une trentaine de cadavres. Il reste une dernière lueur d'espoir de trouver encore quelques survivants réfugiés dans une partie de cette galerie, vers les écuries, où l'air a pu parvenir depuis la catastrophe. Mais cet espoir est bien faible.

Toujours les armes à feu. — Il y a quelques jours, la bonne d'un locataire de la maison portant le n° 66 de la rue de Rome, à Paris, se trouvait dans la loge de la concierge de ladite maison. Elle avait à la main un revolver qu'elle ne croyait pas chargé et que son maître avait apporté la veille. — J'ai bien envie de vous tuer, dit-elle en riant à la concierge. Et, en prononçant ces paroles, elle ajusta la pauvre femme. Le coup partit, et une balle alla frapper la concierge en pleine poitrine. La victime de cette imprudence est dans un état désespéré. Ce n'est qu'en rentrant quelques heures plus tard que le mari de la concierge, employé à l'administration des postes, apprit le malheur qui venait de le frapper. Nous l'avons dit mille fois, nous ne nous lasserons pas de le répéter : Ne jouez jamais avec les armes à feu.

Le Journal commercial de Cette raconte une véritable bataille qui a eu lieu à bord d'un bateau suédois, entre les matelots et des gendarmes qui étaient venus arrêter un matelot sur l'ordre du consul de Suède. Aussitôt que les gendarmes se présentèrent sur le pont, ils furent accueillis à coups d'aspect. Un gendarme de la marine saisit au collet le matelot pour lequel il avait un mandat d'arrêt, et allait s'en rendre maître, lorsque des coups de revolver et des coups

de barre de fer obligèrent les neuf ou dix gendarmes à battre en retraite et à se retirer complètement. Le maréchal-des-logis aurait eu l'épaule gauche labourée par une balle; il a riposté, mais le coup n'a pas porté. Deux matelots, qui étaient montés dans les vergues, tiraient sur les gendarmes, et, au moment de leur retraite, leur ont lancé une barre de un mètre de long pouvant peser de 60 à 100 kil., qui n'a heureusement atteint personne. Quant au capitaine, étourdi par un coup de barre donné par un de ses matelots, il fut secouru par les capitaines des navires voisins que les coups de feu avaient attirés. Quelques instants après, le matelot cause de cette révolte a été conduit à la geôle par des capitaines et deux interprètes qui avaient su s'en rendre maîtres.

A Joliette (Bas-Canada), on vient de voir ce qui ne se voit pas souvent : un vieillard célébrant ses noces d'argent avec sa cinquième femme. Ce vieux Franco-Canadien a 64 ans de ménage et 24 enfants, lesquels ont maintenant 170 descendants. Le plus vieux Franco-Canadien qu'on connaît, Joseph Minette, vient de mourir. On le disait âgé de 143 ans. C'était probablement l'un des derniers de cette race d'intrepides traiteurs qui jadis ne craignaient pas de braver la fureur des Indiens et l'intempérie des saisons pour obtenir la dépouille du buffle, de la loutre et du castor. Doué d'une constitution robuste, M. Minette a manifesté le désir de travailler jusqu'à la dernière heure. Il y a quelques mois à peine, on pouvait le voir seier du bois dans la cour de l'asile des pauvres. Ces détails sont donnés par le Canadien de Saint-Paul de Minnesota, un des nombreux journaux, rédigés en langue française, de ce pays si foncièrement français.

Un parfait instituteur, radical, c'est-à-dire suivant le cœur de M. Jules Ferry, lit à haute voix une copie de narration d'un de ses élèves. Il arrive à cette phrase, qu'il scandait d'une voix ironique : « Un silence religieux régnait dans l'assistance. » Comment, petit malheureux ! s'écria-t-il. Tu es donc à la fois un clercal et un royaliste ? Change-moi ça bien vite et écris : « Un silence laïque présidait dans l'assistance. » Il est fort question, à propos de la Petite Mademoiselle, une nouvelle pièce qui se joue à Paris, d'une chanson qui a été coupée à la dernière heure, comme pouvant méconter le public. Nous n'aurons garde de laisser perdre à nos lecteurs ce petit morceau de poésie :

1<sup>er</sup> COUPLET.  
Le conservateur est un homme  
Qui parle, mais qui n'agit pas;  
On le turlupine, on l'assomme  
Sans qu'il daigne faire un seul pas.  
Bouger lui semble ridicule ;  
Il aime la tranquillité,  
Et, pendant que sa maison brûle,  
Il répète avec fermeté :  
Des paroles, je le veux bien,  
Mais quant aux restes, serviteur !  
Je ne fais rien,  
Je n'ose rien ;  
Je suis conservateur !

2<sup>e</sup> COUPLET.  
Ce n'est pas par indifférence,  
Croyez-le bien. Non-seulement  
J'attends que mon voisin commence  
Avant de faire un mouvement ;  
Et mon voisin, c'est là le diable,  
Attends que je commence, moi ;  
Après vous, monsieur. Trop aimable !  
Je ne ferai rien, sur ma foi !  
Des paroles, je le veux bien ;  
Mais quant aux restes, serviteur !  
Je ne fais rien,  
Je n'ose rien ;  
Je suis conservateur !

Eh bien, faut-il l'avouer ? Nous regrettons vivement que ces deux couplets aient été supprimés, car nous connaissons nombre de gens à qui la leçon eût été profitable. « Remuez-vous, si vous voulez vaincre. » C'est ce que nous n'avons cessé de répéter aux conservateurs ; avec quel succès, Dieu le sait ! Peut-être que, mis en musique, le conseil eût été mieux écouté.

C'était au dîner, chez des petites gens bien simples. Le bouillon, d'un beau blond roux, fumait et faisait de l'œil à chacun. On en prend, on y retourne, et l'invité en redemande. L'hôte plonge la louche au fin fond de la souprière et en tire une brosse à dents. Mouvement des convives. — Oh ! il n'y a pas grand mal, dit alors avec un sourire enjoué le maître de la maison, elle était hors d'usage !

— Comment ! tu me refuses cinq louis, à moi... un second toi-même ?  
— Mon cher, je me connais, tu ne me les rendrais pas.

Le docteur X... rencontre l'autre jour, sur le boulevard, un confrère de province avec qui les hasards des consultations l'avaient autrefois mis en rapport.  
— Comment êtes-vous à Paris ? lui demande-t-il ; vous avez donc quitté Lisieux ?  
— Mon Dieu, oui !  
— Comment cela ?  
— Ma clientèle était morte...

En police correctionnelle. Le président. — Vous n'avez plus rien à dire pour votre défense ! Le prévenu (sachant qu'une bonne condamnation l'attend). — Monsieur le président, je vous prierais seulement de ne pas me donner de prison. — Vous avez pourtant mérité une peine sévère. — Je vous adresse cette requête en bon patriote, dans l'intérêt du budget. — Comment cela ? — Je viens de lire le travail de la commission du budget, et j'y ai vu que les prisonniers coûtaient fort cher à l'Etat. Je ne veux pas être à la charge de mon pays ; j'en rougirais.

Marché de Saumur du 19 avril.

Blé nouv. (l'ha.)	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'ha.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle . . . .	75	— luzerne	50	80
Orge . . . . .	65	Foin (dr. c.)	780	65
Avoine h. bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves . . . . .	75	Paille	780	35
Pois blancs.	80	Amandes . .	50	—
— rouges.	80	Cire jaune.	50	190
Graine de lin.	70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas.	157	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chevevis . . .	50	2 <sup>e</sup>	—	88
Huile de noix.	50	3 <sup>e</sup>	—	35

COURS DES VINS.  
BLANCS (2 hect. 30).  
Coteaux de Saumur, 1877, 1<sup>re</sup> qualité . . . . . à 100  
Id. 1877, 2<sup>e</sup> id. . . . . à 70  
Ordin., env. de Saumur 1877, 1<sup>re</sup> id. . . . . à 85  
Id. 1877, 2<sup>e</sup> id. . . . . à 69  
Saint-Léger et environs 1877, 1<sup>re</sup> id. . . . . à 65  
Id. 1877, 2<sup>e</sup> id. . . . . à 58  
Le Puy-N.-D. et environs 1877, 1<sup>re</sup> id. . . . . à 69  
Id. 1877, 2<sup>e</sup> id. . . . . à 53  
La Vienne, 1877, 1<sup>re</sup> id. . . . . à 45

ROUGES (3 hect. 20).  
Souray et environs, 1877 . . . . . à 110  
Id. 1878 . . . . . à 110  
Champigny, 1878 . . . . . 1<sup>re</sup> qualité à 170  
Id. 1877 . . . . . 2<sup>e</sup> id. . . . . à 110  
Id. 1877 . . . . . 3<sup>e</sup> id. . . . . à 80  
Yarrais, 1877 . . . . . à 100  
Yarrais, 1878 . . . . . à 115  
Bourguell, 1878 . . . . . 1<sup>re</sup> qualité 110 à 115  
Id. 1877 . . . . . 2<sup>e</sup> id. 95 à 100  
Id. 1877 . . . . . 3<sup>e</sup> id. 105 à 120  
Reatigné 1878 . . . . . à 100  
Id. 1877 . . . . . à 95  
Chinon, 1878 . . . . . 1<sup>re</sup> id. . . . . à 95  
Id. 1877 . . . . . 2<sup>e</sup> id. . . . . à 88  
Id. 1877 . . . . . 3<sup>e</sup> id. . . . . à 90  
Id. 1877 . . . . . 4<sup>e</sup> id. . . . . à 85

On annonce l'apparition à la Librairie Calmann Lévy d'une seconde édition du volume de MM. Vintjoux et de Reinach, FORMULES ET TABLES D'INTÉRÊTS COMPOSÉS ET D'ANNUITÉS. Cette édition, qui a été revue et considérablement augmentée, contient deux chapitres nouveaux, l'un consacré au Taux réel et l'autre aux Parités. C'est un ouvrage indispensable pour les financiers, les capitalistes, les grandes compagnies et administrations et en général pour toute personne ayant à s'occuper de la négociation ou de l'émission d'un emprunt. Pour pouvoir mettre cet ouvrage à la portée de tout le monde, à côté des solutions algébriques se trouvent les solutions faites au moyen des tables placées à la fin du volume. — Prix du volume : 6 francs.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :  
TEXTE. — Chronique parlementaire : Souvenirs du palais de Versailles; le Sénat; la Chambre des députés. — M. Grévy, président de la République française. — Les membres du Bureau du Sénat. — Les membres du Bureau de la Chambre des députés. — La salle des séances du Sénat. — La salle des séances de la Chambre des députés.

putés. — Bulletin financier. — Courrier des modes.  
GRAVURES. — M. Grévy, président de la République. — M. Martel, président du Sénat. — M. Gambetta, président de la Chambre des députés. — Les membres du Bureau du Sénat (16 portraits). — Les membres du Bureau de la Chambre des députés (16 portraits). — Une séance du Sénat. — Une séance de la Chambre des députés. — Salle des Pas-Perdus du Sénat. — Salle des Pas-Perdus de la Chambre des députés. — Le palais de Versailles, siège du Parlement.  
Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)  
PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE  
Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.  
La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescier de Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.  
Voici quelques-unes des cures :  
Cure n° 76,448 : Depuis cinq ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre Revalescier m'a sauvé la vie. — ERNEST CARTÉ, musicien au 63<sup>e</sup> de ligne, Verdun. — Dartres : M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55 ans), toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescier. — N° 49,811 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnie, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — Cure n° 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin. — Monsieur, La Revalescier de Barry a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse; mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est redevenu admirable, et un catarrhe et névralgie à la tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescier, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescier chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRISON, successeur de TEXIER; J. RUSSE, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DELAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière; et partout chez les bons pharmaciens et épicières. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AVRIL 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	79 95	30		Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	739 50		50
3 % amortissable	81 60	10		Crédit Foncier, act. 500 f.	750			Crédit Mobilier esp.	870	17 50	
4 1/2 %	110			Obligations foncières 1877	375 75		25	Société autrichienne	370	10	
5 %	114 95	13		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	600			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510			Crédit Mobilier	473 50	3 50		Orléans	377		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	350			Crédit foncier d'Autriche	639 50	5		Paris-Lyon-Méditerranée	375		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	515		50	Est	733 75	7 50		Nord	375		
1865, 4 %	529			Paris-Lyon-Méditerranée	1178 75	2 50		Ouest	375		
1869, 3 %	409			Midi	873	1 25		Midl.	375		
1871, 3 %	503 50	1 75		Nord	1400	2 50		Paris (Grande Ceinture)	370		
1875, 4 %	529			Orléans	1186 25	3 75		Paris-Bourbonnais	375		
1876, 4 %	520		50	Ouest	770	1 25		Canal de Suez	565		
Banque de France	3035			Compagnie parisienne du Gaz	1237 50	8 75					
Comptoir d'escompte	798 75	3 50		C. gén. Transatlantique	535						
Crédit agricole	450										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
**GARE DE SAUMUR**  
 (Service d'hiver, 9 décembre).  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 8 heures 2 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.  
 10 heures 15 minutes du soir, omnibus, (s'arrête à Angers).  
**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 8 heures 36 minutes du matin, direct-mixte, omnibus.  
 9 heures 40 minutes du matin, express.  
 12 heures 40 minutes du soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express-poste.  
 Le train partant d'Angers à 5 h 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

# HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS

SAISON D'ÉTÉ 1879

# A LA BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR

GRANDE MISE EN VENTE DE NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Par suite de l'extension toujours croissante de ses affaires, la MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE vient de créer deux nouveaux magasins au premier, l'un affecté au rayon de vêtements noirs et l'autre aux rayons de costumes enfants et jeunes gens.

Cette maison se recommande par le choix et le grand assortiment de ses vêtements, qui sont irréprochables sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

## VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

#### L'HOTEL DU LION-D'OR

Sis au bourg de Saint-Mathurin, exploité par M<sup>me</sup> veuve Robin.

Comprenant sept caves, cuisine, trois salles à manger, deux chambres derrière, sept chambres à coucher au premier, grenier sur le tout; plus diverses portions de bâtiments occupés par le sieur Maugis et le Cercle de l'Union; dans la cour, quatre remises et trois écuries, lieux d'aisances, jardin et cour; le tout d'une superficie de 16 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve ROBIN ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saint-Mathurin. (190)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT.

#### BELLE MAISON

Rue d'Orléans, 78, à Saumur.

Cette maison comprend: salle à manger, salon, cuisine, plusieurs chambres à coucher, à feu, au premier et au deuxième étages, cabinets de toilette, greniers sur le tout; Cour, écurie, remise, pompe et caves.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

#### VINS VIEUX ET NOUVEAUX

Rouges et Blancs.

Provenant de la Tour-de-Meuve.

S'adresser à M. MOREAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

MAISON MURAY, chemisier, demande de suite des ouvrières et une mécanicienne.

S'adresser à M. MASSON, 61, rue Nationale, ou à son coupeur, 41, rue Saint-Jean. (207)

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

### A VENDRE

A L'AMIABLE.

#### LA TERRE

#### DE SAINT-GILLES

Sise à une heure de la gare de Port-Boulet, communes de Bourgueil et Benais, d'une superficie de 272 hectares, comprenant:

216 hectares de bois taillis, landes et bruyères, aménagés en quinze coupes;

Et une ferme de 56 hectares, sise vallée du Changeon, consistant en bâtiments très-bons et très-grands, terres, prés, bois, louée 3,000 fr. Très-belle chasse.

Trois routes traversent la propriété, qui est d'un revenu total de 7,500 fr.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire). (191)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT.

#### UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Actuellement occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, qui l'habite, soit à M. REDOUXIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

Etude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Pontevault.

### A LOUER UN JARDIN

Au Champ-de-Foire, à Saumur, clos de murs, pouvant servir de magasin.

S'adresser à M. RÉTIVEAU-LEGUAY, rue de Poitiers, à Saumur, soit au notaire. (205)

## BACCALAURÉATS

### L'Institution Chevallier

Rue du Cardinal-Lemoine, 65, PARIS.

Qui comptait CENT VINGT-HUIT admissions pour l'année scolaire 1877-1878, a fait recevoir CENT VINGT élèves dans les deux premières sessions de l'année scolaire 1878-79 (Novembre et Avril); ce sont:

#### LETTRES, 1<sup>re</sup> PARTIE.

MM. Bload, Buché, Bulbeau, Chigi, Cloix, Couvreur, Delange, Deproge, Dupré, Gaillard, Gaillet, Gratot, Jegou, Labat, Lemoine, Lemonnier, Martin, Pannetier, Perrinet, Petit, Pilliet, Pluche, Ravault, G.-L. de Saint-Martin, Selvili, Sion, Tuilant, Vazeille, Viallet, Virot, Vrabant, Zibelin.

#### LETTRES, 2<sup>e</sup> PARTIE.

MM. Aguilu, Arnoux, Barbet, Barbier, Beccard, Bochet, Bonzé, Chauvin, Chassang, Chevalet, Cocheux, Colas, Coursier, Demay, Denèvre, Dinslage, Dupré, Dupressoir, Gaillard, Gilles, Girard, Grandjean, Henrion, de Lassalle, Lecarpentier, Lecuyer, Levy, Leymarie, Louchet, Mameaux, Manceron, Marteret, Millot, Moulin, Ouellard, Paoli, Person, Pomblan, Rémond, Rollet, Simonin, Tonrillon, Vignon, Vrain.

#### SCIENCES.

MM. Aguilu, Alayrangues, Baillet, Barbet, Bardot, Bastian, Birmann, Boyer, Buache, Chauvin, Charles, Chartier, Cottel, Debeaumont, Després, Dubois, Eschenauer, Froiture, Gabriel, Gaillet, Guérin, Guillouet, Guiot, Huret, Jung, Landrieu, Lefèvre, Martha, Martin, Michel, Morin, Perrée, Portmann, Régnier, de Rivière, Robin, Rudelon, Tholotte, Truchetet, Vacassin, Vallée, Vildieu, Vrain, William, Zemetli.

C'est à sa discipline et à la large organisation de son enseignement que l'Institution doit ses remarquables succès (607 ADMISSIONS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1874).

COURS SPÉCIAUX pour les sessions de Juillet, Août et d'Octobre-Novembre.

Cours complémentaire pour le VOLTARIAT.

Envoi franco du prospectus et du tableau des cours. (216)

### A VENDRE

#### FOIN

De bonne qualité et à bon marché.

S'adresser au bureau du journal.



### VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL.

Rendu FRANCO de tous frais jusqu'à destination. Prix, selon qualité et distance, à partir de 60 francs les 225 litres. CONTENANCE GARANTIE. Demander tarifs pour chaque gare et renseignements à M<sup>me</sup> veuve HYP. THOMAS, propriétaire à Beziers (Hérault).

M. DOUSSAIN, 5, rue de Palais-de-Justice, demande un petit garçon de douze à quatorze ans.

### Le Propagateur des Assurances

Agriculture, Industrie, Finances, Cours d'Actions d'Assurances.

PARAISANT DEUX FOIS PAR MOIS.

Provisoirement 12, rue Dufhot, Paris. Prix de l'abonnement, 3 fr. 50 par an.

Ce journal, le meilleur marché de ceux traitant la même matière, est indispensable aux agents d'assurances, aux actionnaires de compagnies, aux officiers ministériels et au public assuré.

La direction se charge de l'achat et de la vente des actions de Compagnies d'assurances. On désire acheter des actions de la Vie, incendie, grêle, Sécurité et Confiance (accid.), Nord, Midi, Patrie, Union générale du Nord (incendie), Caisse générale des Familles, Compagnie et Soleil (vie). (131)

### Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont radicalement guéries par la Néphrémie Rouille (Extrait de plantes marines).—Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Orlonne (Vendée). (163)

## SOUFRE SPÉCIAL

### POUR LA VIGNE

S'adresser à M. RAOUL FEIGNOUX, DROGUISTE à SAUMUR

Rue de la Tonnelle, n° 27 (ancienne maison A. PIE)

DÉPOSITAIRE DES PREMIÈRES MARQUES.

Saumur, imprimerie de P. GODET.